**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 28 (1970)

**Heft:** [2]: Economie et nature

Artikel: La centrale thermique de Chavalon et la pollution de l'air

**Autor:** Peter, R.-Walter

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-136624

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## La centrale thermique de Chavalon et la pollution de l'air

R.-Walter Peter, ingénieur en chef E.O.S., Lausanne

La pollution de l'air n'est pas une calamité aussi moderne qu'on le croit généralement. En fait, elle a débuté avec l'apparition de l'homme et a augmenté ensuite avec la population terrestre et ses civilisations. En 1795, on offrait à Londres une prime de 30 guinées, portée à 80 guinées deux ans après, à quiconque trouverait le moyen «de supprimer l'inconvénient des fumées des fabriques, fonderies et autres industries». Le XVIIIème siècle connaissait localement des pollutions probablement aussi fortes que celles dont nous souffrons actuellement, mais qui ne concernaient qu'une faible partie de la population. L'époque actuelle est caractérisée surtout par une concentration toujours plus forte des populations dans les zones polluées.

L'expérience a montré que la pollution causée par les centrales thermiques dont les chaudières modernes brûlent les combustibles de façon presque parfaite, est considérablement plus faible que celle produite par les chauffages domestiques à mauvais rendement et par le trafic automobile en constant développement.

Cet article a pour but de donner le résultat des mesures faites de 1965 à 1969 dans la vallée du Rhône, entre Monthey et le lac Léman, et qui montrent l'influence de la centrale thermique de Chavalon (Centrale thermique de Vouvry S.A., CTV) sur la pollution de l'air.

Le mazout utilisé comme combustible par la CTV est pratiquement exempt de cendres (0-0,01%) et sa combustion dans une installation moderne ne produit ni suies ni oxyde de carbone. Parmi les gaz rejetés par la cheminée (H<sub>2</sub>O, CO<sub>2</sub> et SO<sub>2</sub>), seul l'anhydride sulfureux est susceptible de produire un effet nuisible.

Le SO<sub>2</sub> est un gaz incolore et irritant, perceptible à l'odorat à partir d'une concentration d'environ 3 ppm (parts par million, en volume).

Les toxicologues ne sont pas entièrement d'accord sur son seuil de nocivité, admis en général de l'ordre de grandeur de 5 à 10 ppm pour l'homme soumis à une exposition continue de 8 heures par jour. La sensibilité des plantes au SO<sub>2</sub> varie considérablement. Le seuil de nocivité pour une exposition continue de 100 heures, à la fin de la période de croissance, est d'env. 0,2 ppm pour les plantes les plus délicates et atteint 10 fois cette valeur et au-delà pour les plantes les plus résistantes, telles que la vigne et certains arbres fruitiers.

Les concentrations max. de SO<sub>2</sub>, fixées par le Conseil d'Etat du Canton du Valais dans l'autorisation de construction de la centrale thermique de Chavalon sont:

moyenne horaire 0,5 ppm

moyenne journalière 0,2 ppm

mesurées par analyse de l'air au sol, en n'importe quel point situé hors de l'enceinte de la centrale.

Les valeurs limites, recommandées le 22 décembre 1964 par la Commission fédérale de l'hygiène de l'air:

		$g/m^3$	ppm
Eté:	moyenne de 30 min.	770	0,3
	moyenne de 24 heures	530	0,2
Hiver	: moyenne de 30 min.	1400	0,5
	moyenne de 24 heures	800	0,3

sont donc bien du même ordre de grandeur que celles fixées deux ans et demi auparavant par les autorités valaisannes.

Le site de la centrale a été choisi après de longues études faites en collaboration avec le prof. Jean Lugeon, directeur de l'Institut central suisse de météorologie. Il s'agissait en effet de tenir compte soigneusement des conditions météorologiques particulières à la vallée du Rhône. On a constaté qu'entre le verrou de St-Maurice et le lac Léman, dans une couche pouvant atteindre 200-300 m au-dessus du sol de la vallée, la température de l'air pouvait, durant les nuits claires, augmenter avec l'altitude (inversion de température). Dans ces conditions, l'air froid au sol étant plus dense qu'en altitude, un régime stable s'établissait, empêchant les courants de convection ascendants et par là même la dilution du SO<sub>2</sub> provenant de la cheminée, dans l'air ambiant.

Pour éviter cet inconvénient, on décida finalement de construire la centrale sur le balcon naturel de Chavalon, au-dessus de Vouvry, à une altitude de 830 m environ. Les gaz sortent de la cheminée à environ 575 m au-dessus du niveau de la vallée du Rhône, soit bien au-dessus de la limite supérieure de la couche dans laquelle l'inversion de température pouvait se produire.

De plus, à la hauteur de Chavalon, la ventilation naturelle de la vallée s'est révélée excellente, permettant une dilution rapide des gaz dans l'air ambiant.

Le premier groupe turbo-alternateur de 150000 kW a été mis en service en septembre 1965. Dès la fin novembre 1966, le second groupe de même puissance débitait également sur le réseau EOS.

Pour la mesure de la pollution, CVT s'est mis en rapport avec le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux (LFEM), section des poussières industrielles et gaz résiduels, qui a étudié et essayé depuis bon nombre d'années les différents appareils existants sur le marché pour la mesure des concentrations de SO<sub>2</sub> dans l'air. Sur la base de ces expériences, la Centrale thermique de Vouvry S.A. a acquis, en 1965, deux analyseurs autonomes Picoflux, de Hartmann et Braun.

Un de ces appareils, complété d'un enregistreur sur bande et d'un intégrateur-imprimeur pour la détermination des moyennes horaires, a été monté sur une camionnette pour mesurer la teneur de l'air en SO<sub>2</sub> de différents points représentatifs de la vallée du Rhône déterminés en collaboration avec le LFEM, entre Monthey et le lac Léman. De plus, des mesures comparatives ont été faites à Lausanne et ses environs, à Vevey, Montreux, Villeneuve, Aigle, Ollon, Villars, Bouveret et St-Gingolph.

Les principaux résultats obtenus sont indiqués sur le tableau ci-après:

e e	% moyen de soufre dans le combustible	ppm SO <sub>2</sub> (valeurs moyennes)			
Période de mesures		Centrale		Moyenne	Nombre de mesures
		arrêtée	en marche	générale	
Août 1965-févr. 1966 Août 1966-mai 1967 Sept. 1967-janv. 1968 Oct. 1968-févr. 1969	2,30 1,05 0,50 0,48	0,0055 0,0060 0,0031	0,0073 0,0065 0,0086 0,0066	0,0060 0,0063 0,0064 0,0066	98 267 122 199

Ces valeurs correspondent à des moyennes horaires pour lesquelles la concentration de SO<sub>2</sub> autorisée est de 0,5 ppm. Comme on le voit, les teneurs effectives de l'air en SO<sub>2</sub> sont considérablement en dessous des limites fixées par les autorités, dont elles ne dépassent guère 1%!

Les mesures comparatives à Ollon et Villars ont donné un taux particulièrement faible (0-0,003 ppm), tandis que pour Lausanne, en hiver, le taux est plus élevé (env. 0,05 ppm). Les concentrations mesurées à Vevey, Montreux, Villeneuve, Aigle, le Bouveret et St-Gingolph sont du même ordre de grandeur que dans la plaine du Rhône.

Des mesures indépendantes, faites par le Service d'hygiène de la ville de Lausanne, en collaboration avec l'Institut de biologie et de physiologie végétales de l'Université de Lausanne, en 1965/1966, ont corroboré les valeurs ci-dessus pour Lausanne.

Dans un récent article (Bauzeitung N° 46, 14.11.1968), le Dr W. Jutzi, chef de section au LFEM, donne les teneurs de l'air en SO<sub>2</sub> sur le plateau suisse, faiblement industrialisé, qui, avec une moyenne d'environ 0,007 ppm, correspondent bien à celles trouvées dans la vallée du Rhône. De même, les valeurs indiquées pour une ville industrielle de Suisse, pour un jour d'hiver (moyenne 0,06 ppm, pointe 0,08 ppm), correspondent à celles indiquées plus haut pour Lausanne.

Il est intéressant de remarquer encore que les mesures faites à Lausanne par le Service d'hygiène (voir «Pollution atmosphérique» N° 36, oct.-déc. 1967, p. 217-219) indiquent que la pollution par SO<sub>2</sub> est environ 4-5 fois plus élevée en hiver qu'en été, aussi bien de jour que de nuit, ce qui indique bien qu'elle provient principalement des chauffages domestiques.

En conclusion, on peut déduire des résultats de mesures exécutées depuis 1965 dans la basse vallée du Rhône, que grâce à son emplacement particulièrement favorable, la centrale thermique de Chavalon n'a pratiquement pas contribué à augmenter la pollution de l'air ambiant, contrairement aux craintes émises dans différents milieux au début des années 60.